



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P364_2020

Date : 08/10/2020

OBJET : Travaux de rénovation du Système de Sécurité Incendie – Pavillon des Expositions Permanentes (PEP) de la Cité de la Mer à Cherbourg-en-Cotentin

Exposé

Suite aux travaux de réhabilitation du Pavillon des Expositions Permanentes (PEP) de la Cité de la Mer en 2019, des essais à la fumée chaude ont été réalisés par un laboratoire agréé. Ces essais ont permis de mettre en évidence les performances nettement insuffisantes de l'installation de désenfumage naturel.

Une consultation a donc été lancée en août 2020 selon une procédure adaptée en vue de conclure des marchés publics de travaux pour la rénovation du Système de Sécurité Incendie du Pavillon des Expositions Permanentes (PEP) de la Cité de la Mer à Cherbourg-en-Cotentin.

Pendant les périodes où le site sera ouvert aux visites, les travaux seront réalisés la nuit. Lors de la phase d'arrêt technique, les entreprises travailleront en horaires postés. La réception de l'ensemble des travaux devra avoir lieu avant le 1^{er} février 2021.

Les travaux sont répartis en 4 lots distincts :

- Lot n°1 : Démolition – Métallerie - Serrurerie
- Lot n°2 : Doublage – Plafonds – Peinture
- Lot n°3 : Désenfumage mécanique
- Lot n°4 : Electricité – CFO / CFA / SSI

Une seule offre a été reçue pour le lot n°1, de même que pour le lot n°2. Les offres reçues pour ces deux lots répondent en tout point aux attentes exprimées dans le cahier des charges.

Aucune offre n'a été reçue pour le lot n°3, il a donc été déclaré infructueux. En application des dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique, l'entreprise FOUCHARD a été sollicitée afin de produire une offre dans le but de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables. L'offre reçue correspond aux exigences formulées dans le cahier des charges.

Trois offres ont été reçues pour le lot n°4. Au terme de l'examen des candidatures, de l'analyse et du classement des offres, l'offre présentée par la société SNEF est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix des offres.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2020_172 du 6 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°1,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R.2123-1-1° et R.2122-2,

Décide

- **De signer** le marché public relatif au lot n°1 « Démolition – Métallerie – Serrurerie » avec l'entreprise CCS OUEST (44 rue Pierre Mendès France – 14120 MONDEVILLE) pour un montant total HT de 128 527,97 €, soit 154 233,56 € TTC,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°2 « Doublage – Plafonds – Peinture » avec l'entreprise LELUAN MAP (Zone d'Armanville – 50700 VALOGNES) pour un montant total HT de 89 028,10 €, soit 106 833,72 € TTC,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°3 « Désenfumage mécanique » avec l'entreprise FOUCHARD (Avenue de Verdun - 50200 COUTANCES) pour un montant total HT de 119 137,18 €, soit 142 964,62 € TTC,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°4 « Electricité – CFO / CFA / SSI » avec l'entreprise SNEF (6, Rue Jacques Daguerre - 14120 MONDEVILLE), pour un montant total HT de 150 388,89 € HT, soit 180 466,67 € TTC,
- **De dire** que les crédits seront inscrits au Budget Principal – ligne de crédit 77488,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE